

松 山 大 学 論 集
第 35 卷 第 5 号 抜 刷
2 0 2 3 年 12 月 発 行

En finir avec les stéréotypes concernant
la polygamie : Le cas de la polygynie
dans l'espace francophone ouest-africain

LOPEZ Emmanuel Mariano

En finir avec les stéréotypes concernant la polygamie : Le cas de la polygynie dans l'espace francophone ouest-africain

LOPEZ Emmanuel Mariano

Cet article est tiré de modestes interventions réalisées dans divers établissements d'enseignement secondaire japonais¹⁾. Entreprise de vulgarisation ayant principalement pour objectif de susciter la curiosité de l'esprit, cet article pourra surprendre par son côté «visuel» non-académique.

Les clichés sur la polygamie ont la vie dure. Lorsqu'il aborde ce thème en classe, et lorsqu'il a la chance d'avoir des étudiants réactifs, le professeur entend souvent fuser des réactions telles que «pays arabes» ou «harem». Comme tous les stéréotypes, ceux-ci trouvent leur origine dans une réalité factuelle mais fantasmée par l'imaginaire collectif d'une société étrangère, qu'elle soit occidentale ou bien occidentalisée comme le Japon.

L'objectif de cet article est de dissocier la réalité et le phantasme, en faisant sortir le lecteur de sa «zone de confort» reposant trop souvent sur des préjugés infondés, notamment concernant les points suivants :

- Les pays musulmans ne pratiquent pas tous la polygamie, et tous les pays polygames ne sont pas des pays musulmans.

1) Lycée Otsuna-Nakano, lycée Keio-SFC, lycée Keimei, lycée Keika, lycée Eimeikan, lycée Yukigaya...

- Les pays arabes ne sont pas les plus nombreux à pratiquer la polygamie dans le monde, ce sont les pays africains sub-sahariens.
- La polygamie n'a que très peu d'influence sur la fécondité des femmes.
- Les épouses polygames ne sont pas *forcément* des pauvres paysannes analphabètes.

INTRODUCTION

A l'heure actuelle, moins de deux pour cent de l'humanité pratiquent encore la polygamie dans le monde²⁾. Cet autre modèle de société n'en finit pas de décliner, au point de se retrouver menacé de disparition dans les générations à venir.

Les différents types de polygamie.

Le mot «polygamie» est malheureusement polysémique. Il renvoie à deux définitions parentes qu'il importe toutefois de distinguer :

- Dans son acception usuelle contemporaine la plus courante, il désigne «la situation d'un homme marié simultanément avec plusieurs épouses³⁾».
- Au sens étymologique du terme, il désigne le «système social dans lequel une personne peut contracter simultanément plusieurs unions légitimes⁴⁾».

Cet article étant réalisé à des fins de vulgarisation, le terme *polygamie* sera employé ici dans son acceptation la plus communément entendue par le public non spécialiste, c'est-à-dire celle de *polygynie*. (Voir Document 1.)

2) Pew Research Center, *Religion and Living Arrangements Around the World*, 2019.

3) Définition du dictionnaire *Le Robert* à l'entrée «polygamie».

4) Ibid.

D'un point de vue anthropologique, la polygamie peut être masculine (on parle alors de *polygynie* dans le cas d'un mari ayant plusieurs épouses) ou bien féminine (il est alors question de *polyandrie* pour représenter une épouse ayant plusieurs maris).

Plus précisément encore, la polyandrie elle-même peut être féminine (une épouse ayant plusieurs maris) ou bien masculine (un mari ayant plusieurs époux dans le cadre d'unions homosexuelles). De même, la polygynie peut être masculine (un mari ayant plusieurs épouses) ou bien féminine (une épouse ayant plusieurs épouses dans le cadre d'unions lesbiennes).

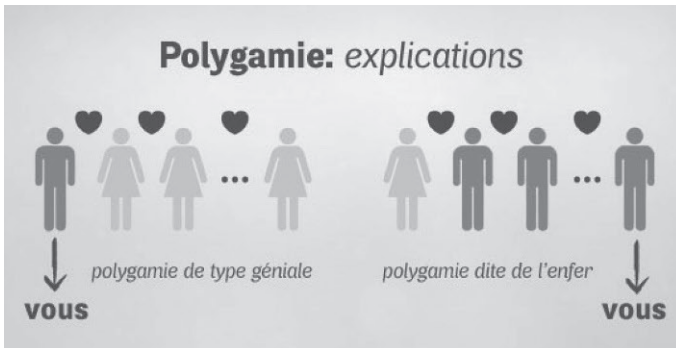
Par ordre de prépondérance, les quatre types de sociétés humaines polygames sont :

- *la polygynie masculine* : l'immense majorité des cas pratiques dans le monde actuel,
- *la polyandrie féminine* : modèle relativement rare, en voie d'extinction⁵⁾,
- *la polyandrie masculine (homosexuelle)* : modèle extrêmement rare ou difficile à prouver⁶⁾,
- *la polygynie féminine (lesbienne)* : la réalité historique de ces unions reste encore à démontrer⁷⁾.

5) Praticquée chez les Masaï (au Kenya), les Lele du Kasai (en RD Congo), les Abisi (au Nigéria), les Bororos (au Brésil), les Guayaki (au Paraguay) et les Zo'é (dans la forêt amazonienne).

6) Praticquée chez les Wawihe du haut plateau du Bangalla (en Angola).

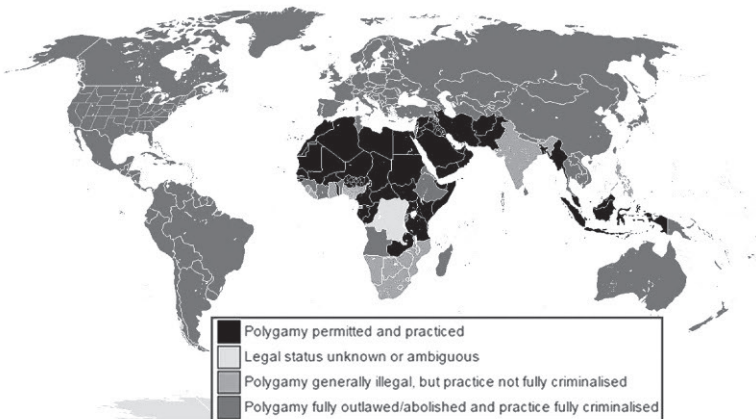
7) C'était peut-être le cas de la reine des Amazones dans certaines légendes grecques antiques.



Document 1 : Publicité humoristique mêlant polygynie (à gauche) et polyandrie (à droite)⁸⁾.

Tour d'horizon de la polygamie dans le monde.

La polygamie peut revêtir différents statuts légaux à travers la planète, allant de la légalisation à la criminalisation, en passant par la légalisation partielle ou l'interdiction non criminalisée. (Voir Document 2.) Cette palette de cadres



Document 2 : Les différents statuts légaux de la polygamie dans le monde.

8) Publicité humoristique publiée par le site de rencontre www.adopteenmec.com

juridiques reflète le numéro d'équilibriste auquel sont confrontés de nombreux états devant respecter *tout à la fois* un triple droit : le droit écrit laïc, le droit coutumier local et le droit religieux.

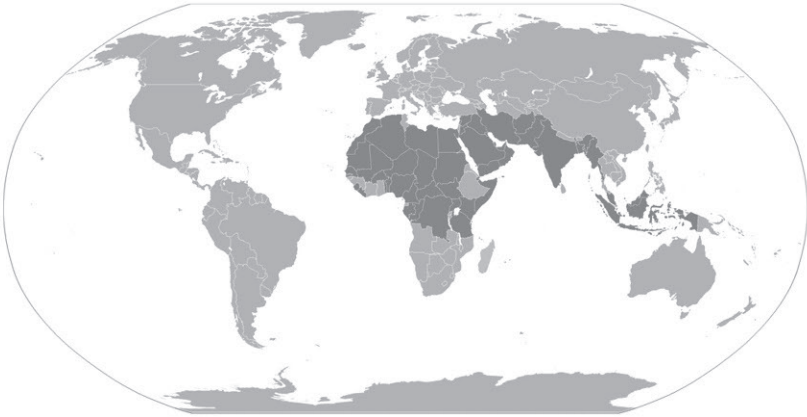
PREMIÈRE PARTIE : EN FINIR AVEC LES PRÉJUGÉS

Premier préjugé : Non, l'islam n'a pas le monopole de la polygamie dans le monde.

S'il est bien entendu exact que la religion musulmane reconnaît la polygamie, on aurait tort toutefois de simplifier la situation en en concluant que tous les pays musulmans sont polygames et inversement que tous les pays polygames sont des pays musulmans. En fait, lorsque l'on superpose la carte des pays musulmans (voir Document 3) sur la carte des pays légalisant la polygamie (voir Document 4), on réalise qu'elles sont loin de se correspondre.



Document 3 : Pays de population à majorité musulmane.



Document 4 : Pays légalisant les unions polygames.

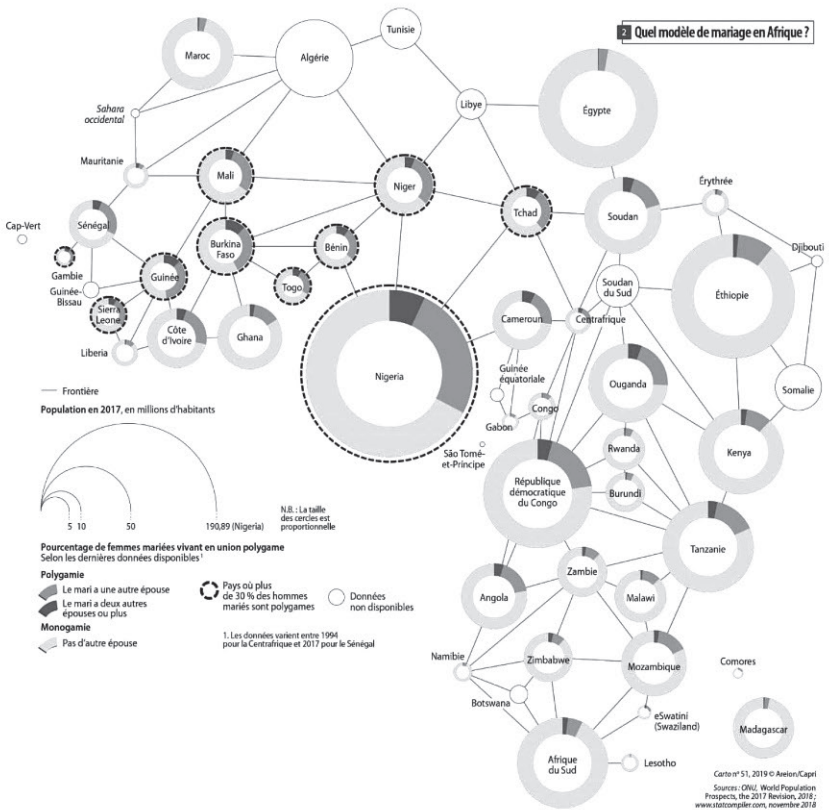
Il existe deux types de non-correspondance entre ces deux cartes du monde :

- *Les pays musulmans où la polygamie est illégale.* C'est le cas de la Turquie, de la Tunisie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan, du Turkménistan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, de la Guinée, de la Guinée Bissau et de l'Albanie.
- *Les pays non-musulmans où la polygamie est légale.* C'est le cas de l'Inde⁹⁾ et de nombreux pays africains tels que le Congo, la RD Congo, le Gabon, la Centre-Afrique, le Cameroun, le Sud-Soudan, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Libéria, le Bénin et le Togo.

9) En Inde, la polygamie est légale au sein de la communauté musulmane uniquement. Les autres communautés religieuses sont tenues à la monogamie.

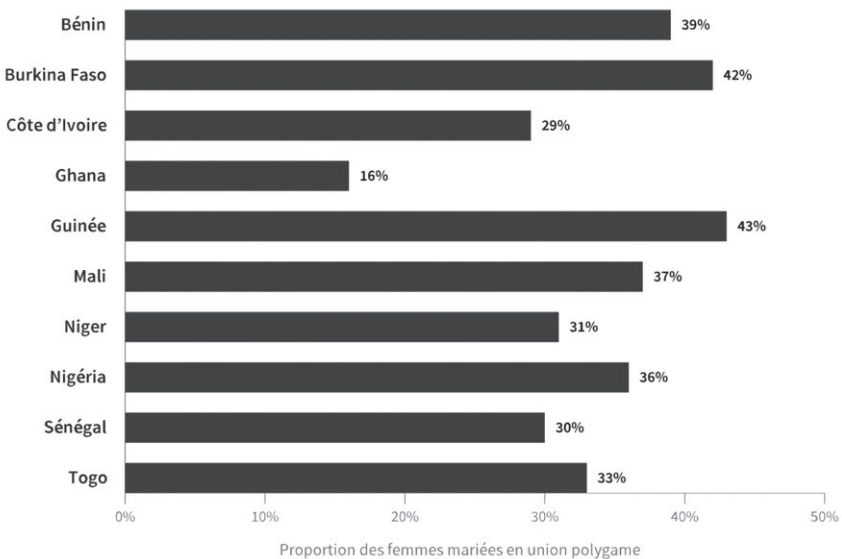
Deuxième préjugé : Non, ce ne sont pas les pays arabes qui pratiquent le plus la polygamie.

En réalité, ce sont les pays d'Afrique sub-saharienne, plus précisément ceux situés en Afrique de l'Ouest. Cependant, même lorsqu'elle y est légalisée, la pratique de la polygamie y reste minoritaire. Ainsi il n'existe aucun pays sur le continent africain où les unions polygames sont plus nombreuses que les unions monogames. (Voir Document 5).



Document 5 : La part des unions polygames en Afrique en 2017.

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, sous-région où la polygamie est la plus pratiquée, les taux d'unions polygames ne dépassent guère un plafond de 40%. Les deux seuls pays à dépasser ce taux sont la Guinée (43%) et le Burkina Faso (42%). Tous les autres pays sont en deçà de ce plafond, tels le Bénin (39%), le Mali (37%), le Nigeria (36%), le Togo (33%), le Niger (31%) et le Sénégal (30%). (Voir Document 6).



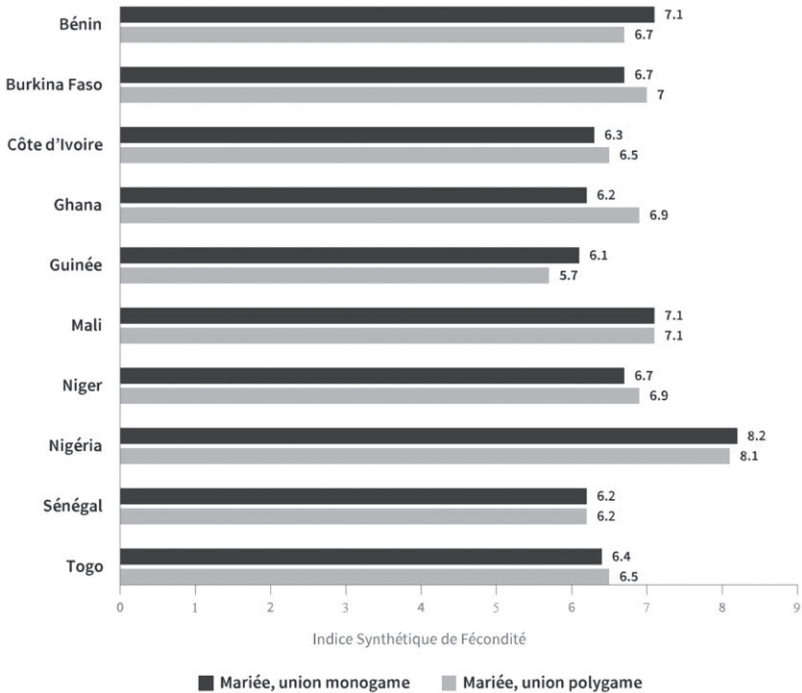
Document 6 : Proportion des femmes mariées en union polygame dans les pays ouest-africains.

Troisième préjugé : Non, la polygamie n'a pas (ou très peu) d'influence sur la fécondité.

Les indices synthétiques de fécondité des pays d'Afrique de l'Ouest sont effectivement très élevés, mais comparables aussi bien au sein des unions polygames que des unions monogames. Ainsi, l'écart le plus grand est de 0, 7

enfant par femme au Ghana (6, 2 en union monogame contre 6, 9 en union polygame) et l'écart le plus faible est de 0, 0 enfant par femme au Sénégal (6, 2 dans les deux cas). Autrement dit, il n'y a aucun lien flagrant de cause à effet (voir Document 7).

Ces nombres élevés d'enfants par femme s'expliquent par d'autres facteurs : baisse de la mortalité infantile, faible niveau d'instruction des femmes, difficulté d'accès aux moyens de contraception, travail précoce des enfants, absence de sécurité sociale et donc de retraite... autant de raisons qui font qu'une famille nombreuse est une garantie pour l'avenir.



Document 7 : Les ISF selon les types d'union dans les pays ouest-africains.

Quatrième préjugé : Non, les épouses polygames ne sont pas forcément des pauvres paysannes analphabètes.

Certes, il est vrai que le taux de femmes vivant en unions polygames est supérieur en zone rurale (48, 6%) qu'en zone urbaine (37, 7%). Par ailleurs, il est vrai également que plus le niveau d'instruction des femmes augmente, plus le taux d'unions polygames baisse, passant de 47% dans le cas d'une femme sans instruction à 24% pour une femme ayant fait des études supérieures. (Voir les Documents 8 et 9).

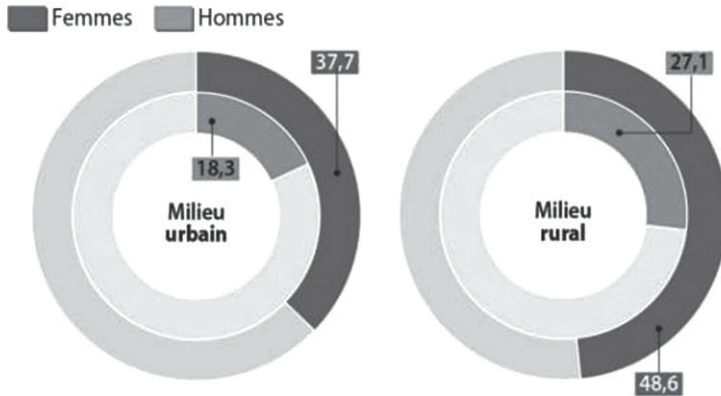
Néanmoins, ce serait nier le phénomène des femmes éduquées et diplômées choisissant volontairement d'entrer en union polygame. Ainsi, «au Sénégal, un quart des femmes ayant un diplôme universitaire acceptent de devenir deuxième, troisième ou quatrième épouse¹⁰⁾». La bande dessinée *Chroniques africaines* de l'illustratrice Aoi Amane¹¹⁾ (voir Document 10) fournit quatre explications (voir en Annexes : Chroniques Africaines : «Pourquoi certaines femmes africaines éduquées et diplômées choisissent d'être les deuxièmes ou troisièmes épouses ?»).

- La première raison évoquée est tout d'abord la pression sociale : *«Quand tu es une femme célibataire d'un certain âge, c'est trop compliqué de vivre et de te justifier tout le temps»*,
- La deuxième raison citée ensuite est les contraintes de la vie monogame : *«Si jamais tu es la première et la seule femme à gérer ton mari et vos enfants, la tâche est bien lourde, tu ne pourras probablement pas continuer ta carrière professionnelle»*,

10) https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/05/11/au-senegal-la-polygamie-ne-fait-plus-peur-aux-femmes-instruites_5297654_3212.html

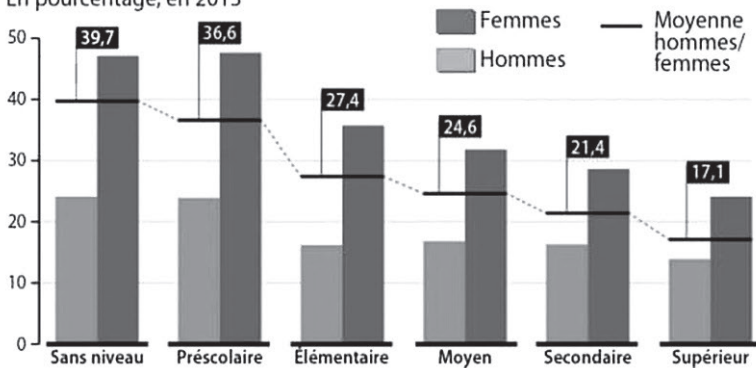
11) Aoi Amane, pseudonyme de Kae Amo. *Chroniques Africaines*. Disponible sur le site *Illust Days* : <https://illust.daysneo.com/works/2a3f3bca3b287cd0ead86650b1163831.html>

Proportion de la population vivant en union polygame
Âgée de plus de 12 ans, en 2013



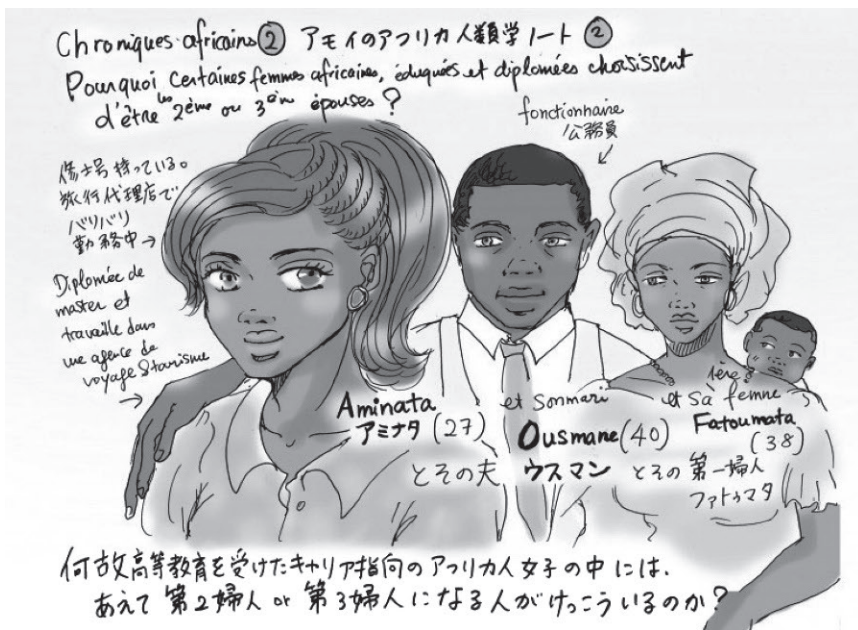
Document 8 : Proportion de la population vivant en union polygame (au Sénégal).

Part des personnes en union polygame selon le niveau d'instruction
En pourcentage, en 2013



Document 9 : Part des personnes en union polygame selon le niveau d'instruction (au Sénégal).

- La troisième raison présentée après est l'épanouissement personnel : « *Si tu es deuxième ou troisième épouse, tu as ton indépendance, le temps pour toi et le soutien financier de ton mari à la fois* »,



Document 10 : Chroniques africaines «Pourquoi certaines femmes africaines éduquées et diplômées choisissent d'être les deuxièmes ou troisièmes épouses ?»

- La quatrième raison décrite est enfin le succès professionnel : «*Tu as le statut social nécessaire pour réussir professionnellement. Autrement dit... tu es 'Madame' (et pas mademoiselle)*».

DEUXIEME PARTIE : MIEUX COMPRENDRE LA POLYGAMIE

Un cas d'étude : la polygamie des Peuls Bandé dans l'ouest africain (Gilles Pison)

Il est malheureux de rappeler que les sciences humaines en général, l'anthropologie en particulier, souffrent d'un profond désintérêt de la part du grand public

et d'un manque cruel de financement de la part des investisseurs institutionnels depuis une soixantaine d'années. Ce phénomène est encore plus vrai dans le cas des études portant sur le continent africain.

Ceci est dû, d'une part à la fin des grandes épopées coloniales (début du XXe siècle) ainsi qu'à la décolonisation africaine (années soixante) et la déstabilisation politique qui agite cette sous-région : guerre contre le terrorisme (Aqmi, Ansar Dine, Mujao, Boko Haram), coups d'états à répétition (Mali en 2020, Guinée en 2021, Burkina Faso et Guinée Bissau en 2022, Niger et Gabon en 2023), vieille rancune anti-Françafrique (rivalité des présences russe et chinoise) et enfin corruption et détournement des fonds de recherche... expliquent la difficulté à rassembler un corpus de données fiables actualisées concernant les populations locales contemporaines.

C'est pourquoi l'article reprendra ici les travaux de Gilles Pison sur la polygamie dans son ouvrage *La démographie de la polygamie*, qui, bien datant de 1986, fait encore autorité dans le domaine. En particulier, ses résultats d'études chez les Peuls Bandé de la région de Kédougou au Sénégal. (Voir Document 11).



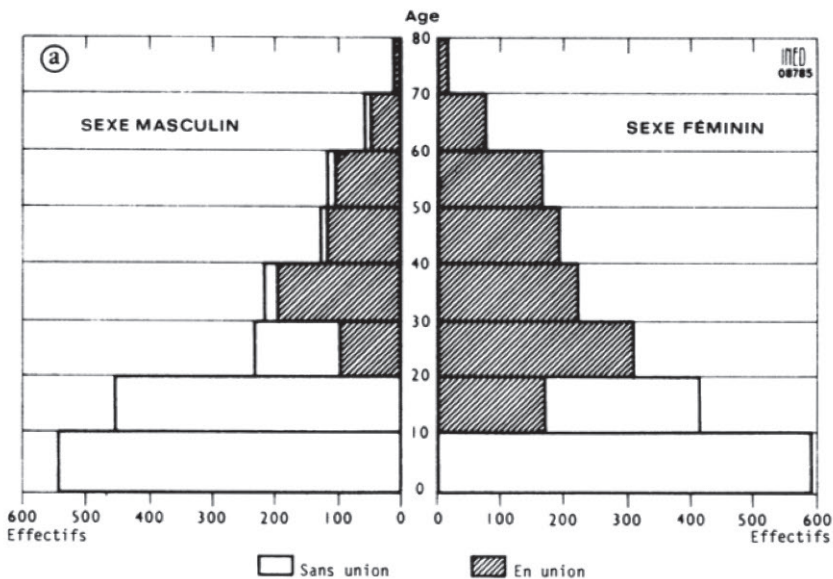
Document 11 : la région Kédougou, lieu d'habitation des Peuls Bandé du Sénégal.

D'autres chercheurs ont bien entendu réalisé plus récemment des travaux de grande qualité, mais leurs conclusions sautaient moins clairement aux yeux, tandis que cet article de vulgarisation tendait au contraire vers la simplicité. C'est pourquoi ils ont été délaissés.

Lire une pyramide des âges au mariage

Une première vue de la pyramide des âges au mariage dans la population des Peuls Bandé enseigne plusieurs choses sur les unions polygames de ce groupe ethnique (voir Document 12) :

- les hommes commencent à se marier dans la tranche d'âge 20-29 ans,
- les femmes commencent à se marier dans la tranche d'âge 10-19 ans,



Document 12 : La pyramide des âges au mariage chez les Peuls Bandé

- le célibat chez les hommes est faible passé 30 ans et très faible passé 40 ans,
- le célibat chez les femmes est pratiquement inexistant passé 20 ans (au point d'être invisible).

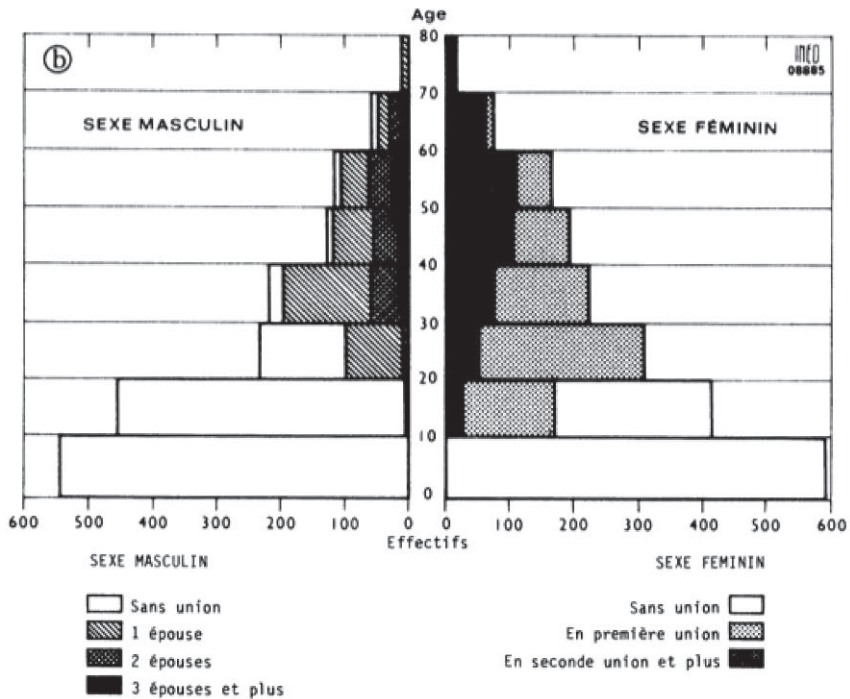
De toutes ces données, le très faible taux de célibat est certainement la caractéristique la plus remarquable : il signifie que *l'ensemble de la population* est appelé à se marier un jour, sans distinction de classe sociale ou économique. Ce fait sociologique s'explique par la *raison d'être* de la polygamie, qui est d'inclure la totalité de ses membres, vieillards et handicapés compris, en l'absence de système gouvernemental de protection sociale performant. En d'autres termes, le mariage polygame fait office dans ces sociétés d'assurance-maladie et/ou accident en même temps qu'il garantit une retraite.

Une seconde pyramide des âges indiquant le nombre d'épouses pour les hommes et le nombre d'unions pour les femmes apporte des renseignements plus précis (voir Document 13) :

- le remariage est fréquent chez les femmes, il devient majoritaire au-delà de 40 ans,
- la majorité des hommes n'ont qu'une seule épouse avant leurs 50 ans,
- la majorité des hommes ont une deuxième épouse après leurs 50 ans,
- une troisième épouse (ou plus) est extrêmement rare.

Interpréter les résultats dans une société polygame.

Une société polygame n'est viable que grâce à l'apport constant de femmes disponibles sur le marché nuptial. Il existe plusieurs moyens de satisfaire cet impératif : la quête d'épouses exogènes auprès d'autres communautés, l'accumulation patiente de biens dans l'optique de régler «le prix de la fiancée», ou encore l'émigration des hommes célibataires (définitive ou non).



Document 13 : Le nombre d'épouses et le nombre d'unions chez les Peuls Bandé

La solution privilégiée du groupe Peul Bandé est «la rotation des conjoints¹²⁾», autrement dit la mobilité conjugale des femmes par le remariage rapide des veuves ainsi que des divorcées. Il fonctionne grâce à quatre phénomènes religieux ou coutumiers :

- *La iddah*, période de deuil fixe de quatre mois et dix jours selon le Coran¹³⁾, à l'issue duquel le remariage des veuves est encouragé. En effet, l'idée d'un veuvage définitif apparaît incongrue.

12) Philippe Antoine, 2002.

13) Sourate 2 La vache (Al Baqara), verset 234

- *Le lévirat*, remariage d'une veuve avec le frère de son défunt mari, afin de conserver la dot au sein d'une même famille. Ce phénomène permet en particulier le remariage des femmes âgées.
- *Le «prix de la fiancée»* (un don fait à la famille de l'épouse à l'occasion d'un mariage¹⁴⁾) qui décourage les divorces sans prétendant déclaré, car bien souvent la famille de l'épouse ne veut pas ou ne peut pas rendre la somme au mari.
- *La différence d'âge entre le mari et ses épouses*, qui fait que le mari -généralement plus âgé- est le premier à décéder, remettant ainsi ses épouses sur «le marché de la nuptialité».

EN CONCLUSION

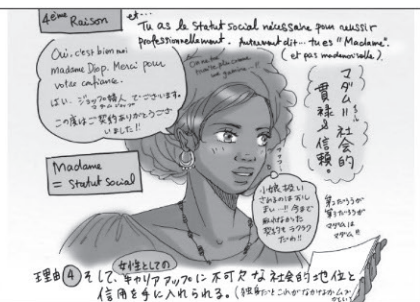
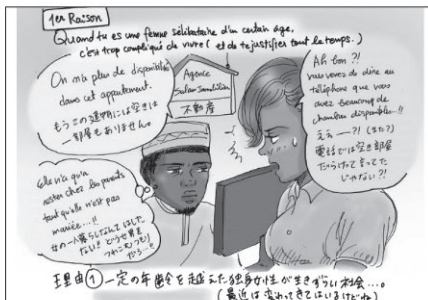
La polygamie est un phénomène social complexe à assimiler pour un regard occidental (ou occidentalisé) résolument monogame. Loin de toute considération passionnée relative aux droits des femmes ou à l'égalité des sexes, cet article ne saurait dire -ni ne cherche à dire- si la polygamie est une tradition vertueuse destinée à protéger les femmes démunies face aux accidents de la vie (veuvage, vieillesse, impotence) ou bien un système de domination fondamentalement inique imaginé par un patriarcat libidineux.

Le but avoué de cet article était la présentation en toute simplicité d'un autre système de société humaine, sans jugement de valeur ni complexe de supériorité, en toute objectivité scientifique. C'est cela même l'objet de l'anthropologie, la recherche du dénominateur commun à l'humanité à travers les périodes historiques et les espaces géographiques. En d'autres mots, ce qui fait des hommes des hommes.

14) https://fr.wikipedia.org/wiki/Prix_de_la_fianc%C3%A9e

Annexes

AMO Kae, sous le pseudonyme d'AMANE Aoi. *Chroniques Africaines 2 : Pourquoi certaines africaines diplômées et éduquées choisissent d'être les deuxièmes et troisièmes épouses ?* «1^e raison, 2^e raison, 3^e raison et 4^e raison.» [En ligne, page consultée le 31 août 2023]. Disponible sur : <https://illust.daysneo.com/works/2a3f3bca3b287cd0ead86650b1163831.html>



Bibliographie

COURADE Georges. «Les Africains sont tous polygames!» in *L'Afrique des idées reçues*. Belin (France), 2006. (ISBN : 2-7011-4321-7)

HERTRICH Véronique. «La polygamie : persistance ou recomposition ? Le cas d'une population rurale du Mali», *Cahiers québécois de démographie*, volume 35. Montréal (Canada), 2006. (ISSN 1705-1495)

MBODO Olivier M. *Afrique subsaharienne : Populations, écologie et histoire*. L'Harmattan (France), 2014. (ISBN : 978-2-343-02925-2)

- PILON Marc. «Contribution à l'analyse de la polygamie», *Étude de la population africaine*, volume 5. Stellenbosch (Afrique du Sud), 1991. (ISSN : 2308-7854)
- PISON Gilles. «La démographie de la polygamie», *Population* volume 41-1. Aubervilliers (France), 1986. (ISSN 1957-7966)
- PISON Gilles. «Sous-enregistrement, sexe et âge : exemple d'une mesure directe dans une enquête africaine», *Population* volume 37-3. Aubervilliers (France), 1982. (ISSN 1957-7966)

Sitographie

- GLEZ Damien. *Polygames de tous les pays, unissez-vous !* [En ligne, page consultée le 31 août 2023]. Disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/164612/politique/polygames-de-tous-les-pays-unissez-vous/>
- GLEZ Damien. *En RDC, plutôt mourir que renoncer à la polygamie !* [En ligne, page consultée le 31 août 2023]. Disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/1446351/societe/en-rdc-plutot-mourir-que-renoncer-a-la-polygamie/>
- KRAMER Stéphanie. *Polygamy is rare around the world and mostly confined to a few regions.* [En ligne, page consultée le 31 août 2023]. Disponible sur : <https://www.pewresearch.org/short-reads/2020/12/07/polygamy-is-rare-around-the-world-and-mostly-confined-to-a-few-regions/>
- KRAMER Stéphanie. *Religion and living arrangements around the world.* [En ligne, page consultée le 31 août 2023]. Disponible sur : <https://www.pewresearch.org/religion/2019/12/12/religion-and-living-arrangements-around-the-world/>
- MILLOGO Roch, LABITÉ Joseph Maté & GREENBAUM Charlotte. *La Polygamie en Afrique de l'Ouest : Ses impacts sur la fécondité, les intentions de fécondité et la planification familiale.* [En ligne, page consultée le 31 août 2023]. Disponible sur : <https://www.prb.org/resources/la-polygamie-en-afrique-de-louest-ses-impacts-sur-la-fecondite-les-intentions-de-fecondite-et-la-planification-familiale/>